

POURSUITES D'ÉTUDES ?

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont cependant envisageables.

Exemples :

- BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne,
- BAC PRO Services aux personnes et aux territoires,
- BAC PRO Animation-Enfance et personnes âgées,
- MC aide à domicile,
- Diplômes d'État :
 - Auxiliaire de puériculture
 - Aide soignant-e
 - Accompagnant éducatif et social
 - Moniteur-éducateur

HORAIRES

Les cours débutent à 8h et se terminent à 17h, avec une pause entre 12h et 13h.

Le self est accessible entre 11h50 et 12h30.

Le mercredi après-midi, des activités sportives sont organisées par l'association sportive.

SITE GUIBRAY

A taille humaine, le site Guibray du lycée de Falaise accueille environ 250 élèves.

La qualité des équipements et plateaux techniques ainsi que le suivi des équipes pédagogiques sont des atouts pour réussir une formation professionnelle dans les quatre domaines suivants :

- la maintenance des équipements industriels,
- les métiers de l'électricité,
- l'accompagnement, les soins et les services à la personne,
- la petite enfance,
- le pilotage de lignes de production.

Le site **GUIBRAY** du lycée Guillaume le Conquérant bénéficie d'une localisation favorable au cœur de la Normandie. Grâce à la quatre-voies qui place Falaise à une demi-heure de Caen, les jeunes de l'agglomération caennaise peuvent être accueillis en qualité de demi-pensionnaires.

Un internat de 100 places répond aux besoins de ceux qui habitent loin ou qui recherchent des conditions d'apprentissage plus favorables.

VISITEZ NOTRE SITE



ONISEP



LPO GUILLAUME LE CONQUÉRANT FALAISE SITE GUIBRAY

CAP AEPE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



À QUOI PRÉPARE LE CAP AEPE ?

Le titulaire du CAP AEPE intervient auprès des jeunes enfants de moins de 6 ans :

En structures collectives :

- écoles maternelles (en tant qu'ATSEM),
- EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant)
 - multi-accueil
 - crèche collective
 - halte garderie
- garderies périscolaires,
- ACM (accueil collectif de mineurs).

En milieu familial :

- à son domicile (en tant qu'assistant maternel agréé),
- au domicile des parents,
- MAM (maison d'assistants maternels).

Quelles sont les activités professionnelles ?

Les activités exercées par le titulaire du CAP AEPE peuvent être :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : activités d'aide pédagogique et activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : relation de travail avec le parent employeur, entretien du logement et élaboration des repas.

les qualités requises ?

Aptitude relationnelle et d'écoute, résistance physique et nerveuse, capacité d'adaptation et de prise d'initiatives, sens de l'organisation, enthousiasme, dynamisme, discrétion, patience, présentation soignée, maîtrise de ses émotions...

L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ?

Enseignement **Généraux**

Français, Histoire-Géographie, E.M.C.	2 h
Mathématiques, Sciences	1,5 h
Langue vivante (Anglais)	1,5 h
Arts appliqués et culture artistique	1 h
Éducation physique et sportive	2,5 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et au choix d'orientation	3,5 h
Prévention Santé Environnement	1,5 h

Enseignement **Professionnels**

Enseignement Professionnel	11,5 h
Enseignement en co-intervention (Maths/Sciences-pro)	1,5 h
Enseignement en co-intervention (Français-pro)	1,5 h
Chef d'œuvre	3 h
Total (à titre indicatif)	28 h

LES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ?

Les périodes de formation en milieu professionnel durent 14 semaines :

- En 1^{ère} année : 7 semaines
- En 2^{ème} année : 8 semaines

Elles sont **obligatoires** et évaluées pour l'examen final. La **mobilité** est essentielle afin de pouvoir réaliser toutes ces PFMP.

ATTENTION : Les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.